

## Rapport de la Commission des finances

### Préavis municipal n° 70 relatif à la reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025

Gland, le 16 mars 2020

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances (ci-après : COFIN), composée de :

M.	Samuel Freuler	GDG, 1 <sup>er</sup> membre
M.	Georges Grandjean	GDG
M.	David Biemmi	GDG
M.	Jérôme Frachebourg	GDG, rapporteur
M.	Éric Dällenbach	PLR
M.	Rasul Mawjee	PLR
Mme	Angelita Galvez	PS-Les Verts-POP
Mme	Iulica Gorgoni	PS-Les Verts-POP
Mme	Isabelle Wegmann	UDC

s'est réunie les 2, 3 et 9 mars 2020.

#### Excusé-e-s

Les 2 mars 2020 : Angelita Galvez

Le 3 mars 2020 : Angelita Galez et Georges Grandjean

Le 9 mars 2020 : Angelita Galvez, Isabelle Wegmann et David Biemmi

#### Remerciements

Les membres de la Commission des finances remercient M. Gilles Davoine, Municipal, ainsi que M. Julien Ménoret, Boursier communal, pour les informations fournies et les réponses à leurs questions.

#### Préambule – contexte général

La phase expérimentale du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) a pris fin au 31 décembre 2019. Le préavis n° 70 porte sur la reconduction de ce dispositif pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2025.

Le dispositif du DISREN sera reconduit sous sa forme optionnelle, c'est-à-dire que chacune des communes membres de la Région de Nyon aura le choix d'y adhérer ou non. Il ne pourra entrer en vigueur que lorsqu'il aura été validé cumulativement par les trois quarts des communes membres de la Région de Nyon et l'équivalent des trois quarts de la population représentée.

Pour rappel, la Région de Nyon regroupe actuellement 41 communes (y compris la commune de Prangins qui quittera la Région de Nyon au 31 décembre 2020) sur un total de 47 communes faisant partie du district de Nyon. Les communes de Bassins, Bogis-Bossey, Chésereux, Commugny, Crans-près-Céligny et d'Essertines-sur-Rolle n'en font en effet pas partie. Sur les 41 communes membres, seules 3 ont choisi de ne pas adhérer au dispositif du DISREN, à savoir les communes de Bursinel, Gingins et Vich.

### **Fonctionnement général du DISREN**

Comme son nom l'indique, le mécanisme du DISREN est destiné à financer uniquement des investissements et non des frais de fonctionnement.

Son fonctionnement se base sur deux types de « cercle » :

- les cercles « porteurs » A et B qui portent le projet et le financent par le biais de préavis présentés directement devant les conseils communaux respectifs des communes ; ces cercles assument aussi les coûts de fonctionnement des projets ;
- le cercle « solidaire bénéficiaire » dont les communes membres financent le projet par le biais d'une contribution maximale correspondant à la valeur du point d'impôt de l'année en cours, répartie en 0,9 point d'investissement et 0,1 point de sauvegarde.

La Commission des finances renvoie au préavis de la Municipalité pour ce qui est des détails du fonctionnement général du DISREN.

### **Le DISREN du point de vue de la commune de Gland**

Si l'on se réfère à la période 2017-2019, on peut constater que la commune de Gland a, sur un total de 17 projets DISREN, fonctionné à 2 reprises en tant que cercle « porteur » pour les projets suivants : « Passage inférieur de la gare régionale de Gland » pour un montant de CHF 1'378'010.25 et « Soutien à l'équipement audiovisuelle (*sic*) du district » pour un montant de CHF 50'000.-. S'agissant des projets restants, la commune de Gland a œuvré à 15 reprises dans le cadre du cercle « solidaire » pour un montant total de CHF 853'472.72.-.

D'un point de vue général, on peut constater que les contributions glandoises annuelles réelles liées au cercle solidaire se sont toujours révélées assez nettement inférieures à la part maximale théorique d'un point d'impôt :

- 2017 : CHF 290'640.13 de contributions versus un point d'impôt de CHF 601'948.- ;
- 2018 : CHF 353'098.48 de contributions versus un point d'impôt de CHF 654'524.- ;
- 2019 : CHF 209'734.11 de contribution versus un point d'impôt de CHF 600'124.-.

Pour ce qui est du fonctionnement comptable du DISREN au niveau de la commune, la Municipalité inscrit chaque année au budget sur le compte 102.3526.0 une charge correspondant à la valeur d'un point d'impôt, représentant la contribution maximale possible au cercle solidaire. A noter que pour ce qui concerne l'année 2020, vu que le dispositif du DISREN ne concerne que le second semestre, il a été décidé de ne porter au budget 2020 qu'un montant de CHF 295'000.-, correspondante à 0.45 point d'impôt (Préavis municipal no 64 relatif au budget de l'exercice 2020, p. 4, 18 et 67).

Par la suite, les montants des contributions glandoises aux différents projets du cercle solidaire sont activés dans un compte du patrimoine administratif. Le montant de ces contributions est communiqué à la commune par la Région de Nyon pour chaque projet. Le décaissement des sommes ainsi activées se déroule sur plusieurs années (un plan de décaissement prévisionnel est établi par la Région de Nyon). Le montant activé non décaissé restant à payer fait l'objet d'un passif transitoire lors du bouclage des comptes annuels.

Pour ce qui est du montant total d'investissement demandé dans le préavis, il a été calculé en multipliant par 5 (correspondant aux cinq années que recouvre la période s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2025) le montant du point d'impôt de CHF 614'6210.- budgété pour 2020, soit un montant global de CHF 3'208'050.-. Il s'agit là d'un montant maximal possible qui, au vu des expériences passées (voir ci-dessus), ne sera très certainement pas totalement dépensé. De plus, ce montant maximal constitue une approximation de par le fait que le point d'impôt est appelé à évoluer d'année en année.

La Commission des finances constate par ailleurs que le préavis DISREN ne figurait pas au plan des investissements joint en annexe du budget 2020. Le représentant de la Municipalité a indiqué en séance qu'il s'agissait d'un oubli et que cet état de fait serait corrigé à l'avenir.

## **Vœu**

La Commission des finances émet le vœu, qu'à l'instar de ce qui est fait pour les autres investissements, le Conseil communal soit renseigné annuellement sur l'évolution du crédit d'investissement DISREN par le biais du tableau « Dépenses d'investissement à amortir » figurant en annexe des comptes annuels.

## **Conclusions**

La Commission des finances est favorable à la reconduction du dispositif du DISREN pour une période de cinq ans. Elle estime en effet que ce préavis s'inscrit dans la politique régionale poursuivie par la commune et doit donc être accepté.

La Commission des finances est convaincue de l'intérêt pour la commune de Gland de participer au financement solidaire de projets d'envergure régionale et de favoriser par ce biais la réalisation de projets dont l'exécution ne serait sinon que plus difficilement possible.

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 70 et de prendre les décisions suivantes :

- I. de reconduire le Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) sous forme de but optionnel, au même coefficient qu'actuellement (1 point d'impôt, réparti en 0,9 point d'investissement et 0,1 point de sauvegarde), pour une période de cinq ans (2020-2025) ;
- II. de reconduire la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix ;
- III. de reconduire la demande aux communes pour le soutien solidaire sur la base de 50% de contribution en CHF/habitant et de 50% sur les rentrées IGI-DMU lissées sur les trois dernières années ;

- IV. que le présent concept entrera en vigueur du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2025 lorsqu'il aura été validé cumulativement par les trois quarts des communes membres de la Région de Nyon et l'équivalent des trois quarts de la population représentée ;
- V. d'accorder le crédit de CHF 3'208'050.- et d'autoriser la Municipalité à financer annuellement les projets du DISREN autorisés par le Conseil intercommunal de Région de Nyon ;
- VI. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 3'208'050.-.

#### **Signatures des membres de la Commission**

Samuel Freuler 1 <sup>er</sup> membre	Georges Grandjean Membre	Angelita Galvez Membre
Iulica Gorgoni Membre	Isabelle Wegmann Membre	Éric Dällenbach Membre
Rasul Mawjee Membre	Jérôme Frachebourg Rapporteur	David Biemmi Membre